

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/03/2021 à 19h30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 05/03/2021

Date d'affichage : 05/03/2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 du mois de mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

Présents : 20 / 23.

Votants : 22 / 23.

Présents : Messieurs Barneron, Brient, Bouchon, Garetti, Grillot, Heraud, Longinotti, Lourdin, Moulin, Ronze, Vossier. Mesdames Aguessy, Chaintreuil, Durand, Grillot, Juban, Liabeuf, Lopes, Mondon, Mourvillier.

Absents : Monsieur Crespo.

Excusé : /.

Procurations : de Madame Monterrat à Monsieur Vossier, de Madame Miserolle à Monsieur Garetti.

Madame Lopes a été désignée comme secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2021

Monsieur Ronze : le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire dans les communes de – de 3500 habitants.

Monsieur Longinotti souhaite que Madame Lopes confirme si son vote est identique à celui de la procuration donnée par Madame Durand.

Madame Lopes confirme qu'elle est la seule à s'opposer pour la dénomination 'Anne SYLVESTRE'.

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Objet : Approbation du compte administratif 2020 – M14 Mairie de Peyrins.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	71 475,45 €		0,00 €	390 788,29 €	71 475,45 €	390 788,29 €
Opérations de l'exercice	1 284 675,94 €	1 438 893,03 €	1 645 260,84 €	1 772 626,44 €	2 929 936,78 €	3 211 519,47 €
TOTAUX	1 356 151,39 €	1 438 893,03 €	1 645 260,84 €	2 163 414,73 €	3 001 412,23 €	3 602 307,76 €
Résultats de clôture		82 741,64 €	0,00 €	518 153,89 €	0,00 €	600 895,53 €
Restes à réaliser			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 356 151,39 €	1 438 893,03 €	1 645 260,84 €	2 163 414,73 €	3 001 412,23 €	3 602 307,76 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	82 741,64 €	0,00 €	518 153,89 €	0,00 €	600 895,53 €

Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Monsieur Philippe Barneron, maire, quitte la salle du conseil au moment du vote

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Délibération n°2

Objet : Affectation des résultats 2020

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 et constatant que le compte administratif présente les résultats antérieurs.

	RÉSULTAT CA 2019 CA	AFFECTATION A LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-71 475,45		154 217,09	RAR Dépenses Recettes	0,00	82 741,64
FONCTIONNEMENT	462 263,74	71 475,45	127 365,60			518 153,89

Il est précisé que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Décide d'affecter le résultat comme suit : Par : Pour : 22 – Contre : 0 – Abstention : 0)

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	518 153,89
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) Total affecté au c/ 1068 :	518 153,89 0,00
Pour mémoire Résultat d'investissement reporté au BP 2021, ligne R001	82 741,64
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

Délibération n°3

Objet : Vote du budget primitif M14 – 2021.

Monsieur Grillot rappelle que les commissions des finances se sont réunies en dates du 27/01/2021, 10/02/2021, 17/02/2021 et 03/03/2021.

Le débat budgétaire a été organisé en application de la loi précitée. Les conditions de préparation du budget incluant les décisions des commissions des finances précitées ont été respectées et prises en compte. Pour mémoire, la date limite de vote du budget primitif des collectivités territoriales est fixée par circulaire au 30 avril 2021.

M Damien Grillot adresse ses remerciements aux membres de la commission et à Lionel Boudillon. Le budget, a été construit prudemment avec les membres de la commission de finances.

Les investissements mis en œuvre reposent sur la réalisation d'économies d'énergie dans le sens de la campagne de l'Etat et de la Région comprenant notamment l'isolation des combles de la mairie et de la bibliothèque.

Concernant l'achat du véhicule, le choix de l'électricité anticipe l'obligation gouvernementale de renforcer sa flotte de véhicule.

La commission s'est réunie deux fois pour examiner les demandes de soutiens aux associations, annexés des documents demandés par la commission.

On constate qu'il y a une différence entre les sommes allouées de 32 000€ en 2020 et les prévisions budgétaires de 12 000€ en 2021.

La commission a également validé l'affectation d'une réserve en réponse à un projet exceptionnel présenté en cours d'année.

Concernant les achats de mobiliers pour l'ALSH, on constate que sur les deux entreprises sollicitées, une seule a répondu au cahier des charges de la commune.

L'excédent d'investissement, lié aux subventions et FCTVA à venir, nécessite d'imputer une réserve au chapitre 2313, ce qui constitue une réserve.

Monsieur Lionel Boudillon : en 2021 le remboursement du sinistre de la grêle de l'église de Saint-Ange devrait générer un produit exceptionnel de 29 633.31€.

Dans l'hypothèse où les travaux sont réalisés avant fin juin, un delta de 16 639.83€ sera versé par la SMACL.

Monsieur Didier Ronze note que le budget ne propose aucun projet ambitieux, il semble être le reflet de la vie quotidienne. Il s'interroge sur le budget de la cantine. Les dépenses alimentaires sont identiques à 2020, cela paraît trop ambitieux car les recettes risquent d'être plus impactées que les dépenses.

Monsieur Guiseppa Garetti rappelle que l'excédent de fonctionnement baisse régulièrement depuis plusieurs années. Il constate pour 2021 que l'excédent va être inférieur à la dette contractée.

Monsieur Damien Grillot : après consultation de Jérémie Guironnet, en charge de la Fiscalité à la Communauté d'Agglomération, l'analyse de la dette communale doit avoir une autre lecture.

Il invite les élus à distinguer les emprunts à longs termes des prêts-relais.

Les prêts-relais sont contractés pour combler un besoin de trésorerie dans l'attente de recettes notifiées qui englobent les subventions et le FCTVA.

En admettant cette lecture, nous avons une capacité d'endettement de 4.3 années.

Madame Lydie Juban rappelle que des emprunts ont été contractés pour couvrir des besoins en trésorerie et les subventions qui vont être versées vont permettre de rembourser des prêts relais. La situation va donc s'améliorer.

Madame Bénédicte Durand souhaite réagir suite aux observations. Elle précise que l'équipe est en activité depuis quelques mois, dans un contexte de crise sanitaire difficile. Le budget ne peut pas être le reflet du travail qui est en cours au sein de l'équipe.

Monsieur Guiseppa Garetti estime qu'on ne peut pas dire que ce n'est pas le reflet du travail puisque le projet Urban Colors est inscrit à hauteur de 15 000.00 euros.

Compte-tenu des investissements, nous devons réaliser un travail de prospective financière. Une quantité d'études n'a pas été suivie de travaux. A défaut de prospective, l'autofinancement sera d'ici 2 ans totalement absorbé.

Madame Bénédicte Durand le CAUE est en convention avec la mairie, il doit rendre ses premières conclusions. Pour l'heure, nous ne sommes en mesure de chiffrer les projets.

Madame Frédérique Mondon : effectivement cette année il n'y a pas de gros projet parce que nous recensons l'existant, - projets mais aussi terrains, bâtiments - afin de proposer un projet réalisable. Nous prenons le temps.

Monsieur Damien Grillot demande pourquoi la commune s'est retrouvée dans une telle situation ?

Madame Juban : l'ancien conseil n'a pas souhaité réaliser des emprunts malgré une situation proprice.

Les études ont été abandonnées car les projets étaient pharaoniques.

Monsieur Longinotti : le vestiaire du foot a également été abandonné.

Il rajoute que le budget n'est pas ambitieux car ce conseil municipal hérite d'une situation et d'une dette cumulée avec des prêts-relais.

Quelle est la réflexion sur le patrimoine ?

Madame Julie Lopes : les projets participatifs de valorisation du patrimoine seront proposés à l'ensemble de l'équipe avec une concrétisation en 2022.

Madame Lydie Juban : deux gros projets ont vu le jour sous l'ancien mandat : l'extension de l'école maternelle et la réhabilitation de Sainte-Thérèse.

Monsieur Yvan Longinotti souhaite évoquer les recettes de la commune qu'il est possible d'optimiser. Il faut mener une réflexion sur le patrimoine bâti et les réalisations.

Monsieur Jean-Michel Bouchon estime que les collectivités sont prises pour des « américains » par les bureaux d'études. La maison Vallier génère des dépenses et il est important de la vendre.

Monsieur Didier Ronze : il est important de se poser la question de la faisabilité financière avant de lancer un projet.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (Par voix : Pour : 18 - Contre : 4 (Messieurs Ronze, Bouchon, Garetti, Madame Miserolle) - Abstention : 0)

- Le budget primitif M14 de l'exercice 2021 est adopté et arrêté comme suit :

Sections

Dépenses

Recettes

Investissement

Reports 2020 sur 2021 0.00 euro 0.00 euro
Nouvelles inscriptions 1 433 571.69 euros 1 433 571.69 euros

Total section investissement 1 433 571.69 euros 1 433 571.69 euros

Fonctionnement

Nouvelles inscriptions 2 385 174.37 euros 2 385 174.37 euros

Total des 2 sections du budget M14 : 3 818 746.06 euros. 3 818 746.06 euros.

Il est précisé que le budget M14 de l'exercice 2021 est, équilibré, établi et voté par chapitre.
Le Maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°4

Objet : Attribution des subventions 2021.

Monsieur Grillot : les subventions sont soumises à l'avis des membres du conseil municipal sur avis des commissions des finances réunies en dates du 27/01/2021, 10/02/2021, 17/02/2021 et 03/03/2021.

Lecture des subventions proposées par les commissions des finances précitées.

Monsieur Yvan Longinotti s'interroge sur le fait que la subvention de la SOL s'élève seulement à la somme de 500€.

Monsieur Damien Grillot : la SOL avait reçu en 2020 une avance de 5 000€ pour des sorties scolaires. Avec la crise sanitaire les projets ont été abandonnés alors que les sommes attribuées par enfant ont bien été mandatées.

Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle et dans l'hypothèse où il y aurait de nouveaux appels à projets qui émergeraient en cours d'année, le conseil municipal s'engage à faire l'examen des demandes des associations au cas par cas.

Monsieur Guisepe Garetti pose la question de l'appel à projets pour la bibliothèque.

Monsieur Damien Grillot estime qu'il est difficile de supprimer une subvention à une association.

Monsieur Yvan Longinotti n'imagine pas qu'on puisse ne pas attribuer une subvention à une association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'attribution des subventions mentionnées ci-après
(Par : Pour : 18 – Contre : 2 (Monsieur Garetti – Madame Miserolle) – Abstention : 2 (Monsieur Barneron et Madame Mondon sortent de la salle pour ne pas prendre part au vote)

Associations	Subventions votées en 2021
ACCA	150,00 €
ART ET LA MATIERE	440,00 €
ASSOCIATION A LIVRES OUVERTS	2 822,00 €
FNACA	250,00 €
JUDO	410,00 €
L'Orangerie	2 500,00 €
S.O.L.	560,00 €
UNION SPORTIVE PEYRINOISE - FOOT	500,00 €
VOLLEY	1 000,00 €
Sous-total	9 332,00€
Nouvel appel à projet	3 700,00 €
TOTAL A PREVOIR AU BUDGET	12 322,00 €

Délibération n°5

Objet : Tarifs communaux 2020.

Monsieur Damien GRILLOT procède à la lecture des propositions de tarifs.

Location de la salle de Saint-Ange :

Il est décidé de supprimer la location à la journée durant le week-end. La location sera automatiquement de 2 jours pour éviter les désagréments entre le samedi et le dimanche lorsque la mairie est fermée.

Débat sur la mise à disposition gratuite des salles pour les associations.

Madame Lydie Juban propose d'instaurer une gratuité lorsque l'utilisation n'est pas à but lucratif.
Madame Julie Lopes rappelle que l'objet d'une association n'est pas lucratif.

Sur avis de la commission des finances réunie en date du 27/01/2021, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal (Pour : 22 – Contre : 0 – Abstention : 0) décident d'octroyer **une fois par an une gratuité de tarif aux associations peyrinoises, dans le cadre d'une manifestation exceptionnelle et parmi les 3 équipements suivants: Gymnase – Salle des fêtes – Saint-Ange.**
 Les tarifs 'Cantine', 'périscolaires', 'extrascolaires' et 'école de musique' feront l'objet d'un examen en commission des finances d'ici le mois de juin 2021 pour être ensuite soumis à l'avis du conseil municipal.
 Le maire est autorisé à appliquer les tarifs mentionnés ci-après :

BUDGET M14 :

SALLE DES FETES		
Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2020 (en euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2021 (en euros)
Particuliers peyrinois. (La journée jusqu'à 2h00 du matin)	200.00	200.00
Associations peyrinoises. (La journée jusqu'à 2h00 du matin)	150.00	150.00
Autres et associations extérieures. (La journée jusqu'à 2h00 du matin)	400.00	400.00
Caution	700.00	700.00

LOCATION GYMNASSE		
Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2020 (en euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2021 (en euros)
Particuliers peyrinois. (La journée et jusqu'à 2h00 du matin)	250.00	250.00
Associations peyrinoises. (La journée jusqu'à 2h00 du matin)	150.00	150.00
Caution	0.00	500.00

SALLE COMMUNALE DE L'ECOLE MATERNELLE		
Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2020 (en euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2021 (en euros)
Occupation prestation payante association	11.00 euros l'heure	11.00 euros l'heure
Associations peyrinoises.	Gratuité	Gratuité
Autres et associations extérieures.	75.00 euros la ½ journée.	75.00 euros la ½ journée.
Caution particuliers ou autres.	515.00	515.00

MAISON VALLIER		
Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2020 (en euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2021 (en euros)

Locations aux personnes extérieures (Pour 3h00 maximum).	75.00	75.00
Caution	0.00	150.00

SAINT-ANGE		
Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2020 (en euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2021 (en euros)
Tarif unique pour le week-end	0.00	250.00
Caution week-end	0.00	500.00
Location à la journée en semaine uniquement	0.00	150.00
Caution	/	100.00
Location association peyrinoise	Gratuité	Gratuité
Caution	500.00	500.00
Location de 12h00 à 14h30, comprenant la salle et son extérieur, pour les associations de randonnées, ou autres disciplines.	50.00	50.00
Caution	100.00	100.00

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		
Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2020 (en euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2021 (en euros)
Stationnement véhicule (La ½ journée)	72.00	73.00
Autorisation de voirie (Terrasse pour un M ² à l'année)	11.00	12.00
Droit de stationnement d'un taxi à l'année.	118.00	120.00

MARCHE FORAIN		
<p>Vu l'article L2125-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, Vu la question écrite n°02866 de M. Pierre Bernard-Reymond, Sénat du 13/12/2007 page 2266, Vu les rapports de Police Rurale n°10/009 – 14/009 – 63/009, Considérant l'occupation privative du domaine public par les marchands ambulants, donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droit de place.</p>		
Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2020 (en euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2021 (en euros)
Tarifs annuels		
Sans électricité (L'emplacement)	46.50	47.00
Avec électricité (L'emplacement)	58.00	59.00
Tarifs journaliers		
Sans électricité (L'emplacement)	5.20	5.50
Avec électricité (L'emplacement)	6.20	6.50
Electricité pour une ½ journée de marché forain	1.25	1.50

CAMION 'PIZZA ET PLAT CUISINE'		
Libellés	Vote du Conseil municipal	Vote du Conseil municipal -

	Tarifs 2020 (en euros)	Tarifs 2021 (en euros)
Stationnement camion	21.00 euros le mois	22.00 euros le mois

CIMETIERE		
Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2020 (en euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2021 (en euros)
Concession Cimetière		
Concession 15 ans (Le M2)	53.00	54.00
Concession trentenaire (Le M2)	103.00	105.00
Concession cinquantenaire (Le M2)	196.00	200.00
Caveau communal	Gratuité	Gratuité

COLOMBARIUM – JARDIN DU SOUVENIR		
Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2020 (en euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2021 (en euros)
Droits de concession et redevances fourniture d'une plaque en granit pour le columbarium		
Durée : 15 ans	363.00	370.00
Durée : 30 ans	678.00	690.00
Dispersion des cendres	Gratuité	Gratuité
Plaque et gravure	52.00	53.00

PHOTOCOPIES ET FRAIS LIES AUX RECHERCHES GENEALOGIQUES		
Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2020 (en euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2021 (en euros)
Photocopie A3 (Noir et blanc)	0.82	0.82
Photocopie A4 (Noir et blanc)	0.41	0.41
Photocopie en couleur A4	1.03	1.03
Photocopie en couleur A3	2.06	2.06
Droits d'expédition (la page) (Noir et blanc)	3.09	3.09

FAX DE DOCUMENTS ASSOCIATIFS		
Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2020 (en euros)	Vote du Conseil municipal - Tarifs 2021 (en euros)
Fax (la première page)	3.09	3.09
Fax (les pages suivantes)	2.57	2.57

Délibération n°6

Objet : Facturation des interventions des services techniques après mise en demeure pour mise en sécurité urgente.

Monsieur Barneron rappelle le contenu de la délibération du 18/02/2021 approuvant la facturation des interventions

des services techniques après mise en demeure des propriétaires, fixant à 50.00 euros l'heure d'intervention des services techniques.

La délibération précitée la facturation des interventions ne sont remises en questions aussi, pour plus de transparence, il convient de préciser que le tarif de 50 euros correspond à l'intervention horaire d'un agent.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident (Par : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0) d'approuver la facturation des interventions des services techniques après mise en demeure des propriétaires.

Il fixe à **50.00 euros l'heure d'intervention d'un agent technique**. Dans l'hypothèse où l'intervention nécessite plusieurs agents, **le tarif sera fonction du nombre d'agents employés à la tâche**.

La commune répercutera au propriétaire le coût des interventions des entreprises missionnées pour la remise en état des sites et voies publiques.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°7

Objet : Impositions locales : Vote des taux 2021

Monsieur Grillot : la loi de Finances n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances a acté la suppression de la Taxe d'Habitation des résidences principales pour les collectivités.

Le taux global de Taxe Foncière des Propriétés Bâties pour 2021 est égal au taux communal de la 'Taxe Foncière des Propriétés Bâties' soit **16.34%**, cumulé au taux de 'Taxe Foncière des Propriétés Bâties' 2020 du département de la Drôme soit **15.51%**, **ce qui porte le taux total à 31.85%**.

Monsieur Didier Ronze soulève un problème car l'objet de cette délibération n'a pas fait l'objet de débat en Commission des finances alors que les dispositions sont prévues dans le règlement intérieur.

Les taux 2021 proposés au vote du Conseil municipal pour la commune de Peyrins sont les suivants:

TFPB: 31.85%.

TFPNB : 49.50%.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Par : Pour : 22 – Abstention : 0 – Contre : 0) approuvent l'enregistrement des taux d'imposition pour la commune de Peyrins en 2021 comme mentionné ci-dessous et autorisent le maire à signer tout document y afférent.

<u>TAXES</u>	<u>TAUX 2021</u>
Foncier bâti	31.85 %.
Foncier non bâti	49.50 %.

Délibération n°8

Objet : Marché de travaux de voiries - lancement d'une consultation d'entreprises.

Monsieur Moulin : par référence au Code de la commande publique, il convient d'approuver le principe du lancement d'une consultation d'entreprises pour la réparation des voiries en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 22 - Contre : 0 – Abstention : 0) approuve le lancement d'une consultation d'entreprises et autorise le maire à publier le marché et à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n°9

Objet : Marché de travaux Rénovation énergétique des bâtiments - lancement d'une consultation d'entreprises.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Monsieur Moulin : par référence au Code de la commande publique, il convient d'approuver le principe du lancement d'une consultation d'entreprises pour la rénovation énergétique des bâtiments (Mairie et Bibliothèque).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 22 - Contre : 0 – Abstention : 0) approuve le lancement d'une consultation d'entreprises et autorise le maire à publier le marché et à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n°10

Objet : Marché de service d'assurances non statutaires – lancement de consultations

Monsieur Grillot expose qu'il est nécessaire d'avoir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation d'un marché public,

Par référence au Code de la Commande Publique 2020 et notamment dispositions relatives aux marchés de services,

Monsieur Grillot expose que deux consultations doivent être lancées en deux temps.

La première concerne le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du marché d'assurance, l'examen des offres, l'analyse et l'aide à la décision de la Personne Responsable des Marchés Publics.

La seconde consultation concerne un marché d'assureurs après définition des lots qui seront soumis à la consultation.

Monsieur Jean-Michel Bouchon préconise de proposer un intéressement au pourcentage pour les courtiers.

Il est important d'étudier en amont le champ d'action des collectivités territoriales dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 22 - Contre : 0 – Abstention : 0) approuve le lancement des deux consultations précitées et autorise le maire à publier le marché et à signer tout document afférent à cette décision.

Délibération n°11

Objet : Renforcement du réseau BT à partir du poste ZA Les Escoffers

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du poste ZA LES ESCOFFERS passage de 400 à 630 kva

Dépense prévisionnelle HT 2 691.02 €

dont frais de gestion : 128.14 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED 2 691.02 €

Participation communale Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, ainsi que le plan de financement ci-dessus détaillé. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions du maire : Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), **Monsieur Barneron** présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- **Fourniture et pose de garde-corps pour le cimetière.**
- **Clavel TP - Rénovation de la voirie.**

Autre :

Monsieur Jean-Michel Bouchon indique que le financement pour la réfection du toit de l'église Saint-Ange doit être rappelé dans la lettre d'information et dans ce compte rendu pour informer les habitants.

Pour le Maire,
Philippe BARNERON.



